Ce vendredi 13 décembre, les élus ont voté l'augmentation de 2 % pour la plupart des tarifs communaux à savoir les locations immobilières, les concessions cimetière, le taux horaire du déneigement et la halle des sports.

Pour l'assainissement, Mme le maire a précisé les prix appliqués dans les communes d'Aveizieux et de Saint-Galmier, à titre de comparaison. Aujourd'hui, alors que l'abonnement est de 30 euros et le prix au m3 de 0,62 sur la commune, Aveizieux annonce 10 euros d'abonnement et 1,29 e/m3, Saint-Galmier 37 e d'abonnement et 0,79 e/m3.

« Pour Aveizieux, souligne Evelyne Flacher, ce sont les pollueurs qui paient mais ce principe pénalise les familles nombreuses. Je vous propose une augmentation de 2 % également, à savoir 33 euros et 0,68 e/m3 ».

Christian Pral a souligné l'importance de l'environnement et a proposé de procéder comme Aveizieux. Ainsi, il a été décidé de ne pas augmenter l'abonnement, il reste alors à 30 euros mais de majorer de 15 % la consommation qui passe à 0,71 e/m3 incitant les villageois à réduire leur consommation d'eau.

Aucune hausse pour les droits de place, la chasse, la cantine et la garderie, les charges des locations immobilières.

[illegible]